



COMMUNE DE CUVRY



METZ MÉTROPOLE
Commune de CUVRY
Révision du POS valant élaboration du PLU

Document conforme à celui annexé à
la délibération du Conseil métropolitain de
Metz Métropole
en date du 28 mai 2018

Approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Le Vice-Président délégué Henri HASSER

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.4. ANNEXES SANITAIRES



METZ MÉTROPOLE

Harmony Park | 11, boulevard Solidarité | BP 55025 | 57071 Metz Cedex 3

T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | metzmetropole.fr |

f MetzMetropole | @MetzMetropole



NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

La présente notice a pour objectif de décrire les grands principes d'alimentation et de raccordement en eau potable, de défense incendie, d'assainissement et de collecte des ordures ménagères sur la commune de CUVRY ainsi que de présenter les améliorations projetées pour satisfaire les besoins à venir.

1. Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune de CUVRY est assurée par le **Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny**. Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) a été fondé en 1948 et regroupe actuellement 37 communes soit un peu plus de 16 380 habitants en 2013.

Le syndicat a délégué la gestion du service d'alimentation en eau potable à la Mosellane des Eaux (Veolia Eaux) qui s'occupe notamment de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable ; l'exploitation, l'entretien et la surveillance des installations ; la gestion clientèle ; etc. ; ainsi que les travaux de construction et d'entretien d'ouvrages connexes aux activités de gestion des services d'eau (branchements individuels, extension de réseaux, protection incendie, etc.).

Les abonnés et volumes d'eau pour la commune de CUVRY :

CUVRY	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	767	764	790	808	832	3,0%
Nombre d'abonnés (clients)	317	325	329	333	333	0,0%
Volume vendu (m ³)	35 796	36 113	35 980	44 657	42 477	-4,9%

1.1. Ressources en eau potable

• Ressources en eau potable

La ressource propre du Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny est située sur la commune d'Arry, à la station de La Lobe. Elle est constituée d'une chaîne de puits captant la nappe alluviale de la Moselle. Cette ressource est vulnérable du point de vue des chlorures, de la conductivité et de la turbidité.

• Traitement, stockage et desserte

Les diverses productions d'eau sont ensuite traitées dans l'une des quatre usines de traitement de la Mosellane des Eaux (Moulins-lès-Metz, Hauconcourt, Saint-Eloy, usine Sud), avant d'être stockées dans l'un des douze réservoirs étanches enterrés sur les hauteurs de Metz. La capacité de stockage de la ville de Metz est de 84 200 m³, avec une autonomie de d'ordre de 1,6 jour.

L'eau peut alors être distribuée aux usagers. Elle est conforme aux exigences fixées par les normes européennes.

1.2. Conditions actuelles de desserte

L'approvisionnement en eau potable est satisfaisant sur la commune.

1.3. Projets

Il n'y a pas de projet connu.

2. Assainissement

La compétence assainissement est assurée par la **Communauté d'Agglomération de Metz Métropole**, qui a délégué la gestion du service à l'entreprise publique HAGANIS. Son champ d'action s'étend sur les 44 communes de Metz Métropole.

Le système d'assainissement de l'agglomération messine est constitué de réseaux de collecte (1340 km) et de 235 ouvrages de rétention ou de relèvement connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe. Celle-ci a une capacité de traitement nominale de 440 000 EH pour une population raccordée de 230 000 habitants.

La commune de CUVRY est équipée par un **réseau d'assainissement collectif**, principalement de type séparatif. Mais quelques tronçons, notamment dans le centre ancien, sont en réseau unitaire.

2.1. Zonage assainissement

Le **zonage d'assainissement** de CUVRY a été approuvé par le Conseil d'administration de HAGANIS le 31 mars 2011. Il est joint ci-après.

A l'exception de quelques habitations situées rue de la Louvière, un peu à l'écart du village, l'ensemble des zones habitées sont classées en zone d'assainissement collectif.

C'est l'entreprise HAGANIS qui assure les missions du **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (contrôle des installations d'assainissement individuel, ...).

2.2. Description du réseau

• Éléments de transfert :

Le réseau comporte :

- 4,76 km de canalisations d'eaux pluviales ;
- 0,6 km de canalisations unitaires qui assurent également le transit des eaux pluviales ;
- 1,398 km de fossés de transfert entretenus par la communauté.

• Les exutoires et milieux récepteurs :

Les exutoires pluviaux :

	Nombre	Superficie des bassins versants (ha)
Exutoires mineurs	1	1
Exutoires petits	4	19,5
Exutoires moyens	1	12,7
Exutoires majeurs	0	0
TOTAL exutoires pluviaux	6	33,2

POUR INFORMATION	Critères
Exutoire mineur	Surface du BV < 0.5 ha ou linéaire de réseau < 500 m
Exutoire petit	Moins d'une dizaine de rues desservies ou diamètre < 500 mm
Exutoire moyen	Plus d'une dizaine de rues desservies et surface du BV < 20 ha (rejet soumis à déclaration)
Exutoire majeur	Surface du BV > 20 ha (rejet soumis à autorisation)

Les milieux récepteurs :

- Ancienne Seille
- Ruisseau de Poncé
- Fossé du Cour de Ville se rejetant dans le Grand Fossé
- Fossé se rejetant dans le Grand Fossé

Il n'y a pas de pollutions particulières observées.

2.3. Problèmes particuliers du réseau

Il n'y a pas de problème particulier sur le réseau d'eaux pluviales.

2.4. Règlementation

C'est le règlement d'assainissement collectif de l'agglomération messine qui s'applique pour les eaux pluviales en zone urbanisée et particulièrement le chapitre 4 (articles 26 à 28) ceci indépendamment des arrêtés d'application de la Loi sur l'Eau.

Un projet de zonage pluvial en vertu de l'article L2224-10 du CGCT a été réalisé et sera prochainement proposé à l'approbation du Conseil de Metz Métropole après enquête publique. Une fois approuvé, il sera annexé au PLU de CUVRY.

Par ailleurs, un règlement technique a été élaboré en collaboration avec Haganis. Il s'applique à la conception et aux travaux relatifs aux eaux pluviales dans les zones à urbaniser et en particulier les lotissements.

A noter que Metz Métropole émet des avis le cas échéant sur les demandes de permis de construire ou d'aménager.

2.5. Entretien

Le réseau (canalisations et ouvrages) public est entretenu par Haganis, régie de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

2.6. Observations particulières concernant les zones AU

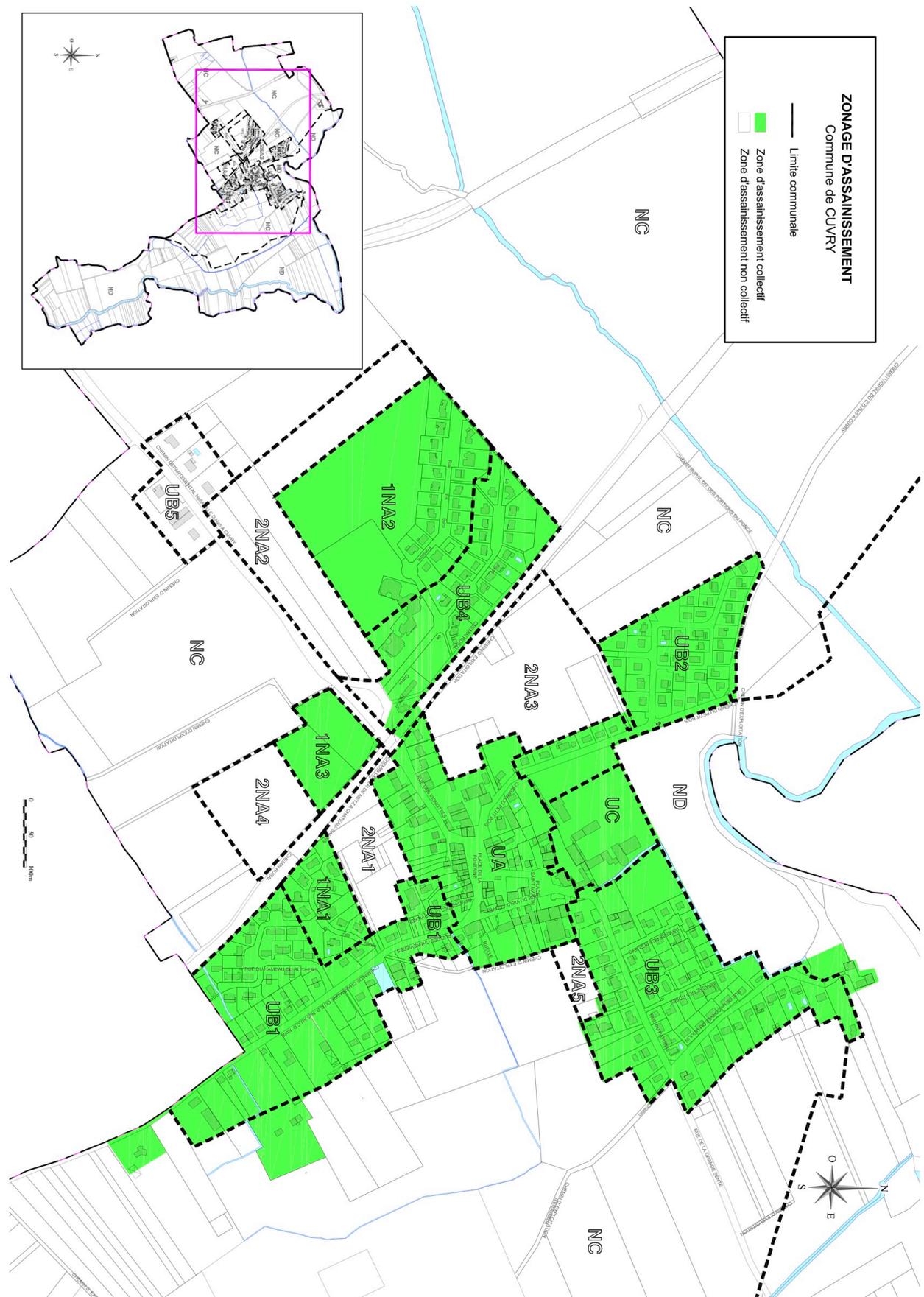
Les zones AU devront faire l'objet de mesures strictes de limitation des rejets d'eaux pluviales dans les réseaux existants et/ou dans le milieu naturel.

A cet égard, les techniques alternatives concernant la gestion des eaux pluviales devront être largement utilisées afin de limiter au maximum les rejets à l'extérieur des parcelles ou zones urbanisées.

L'orientation T5A-O5.D1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse 2016-2020 précise que : "Sur l'ensemble du territoire, l'infiltration des eaux pluviales et/ou le stockage et la réutilisation des eaux pluviales et/ou la limitation des débits de rejet dans les cours d'eau sont vivement recommandés, auprès de toutes les collectivités locales et de tous les porteurs de projet, dès lors que cela n'apparaît pas impossible ou inopportun d'un point de vue technique ou économique".

2.7. Projets

Il n'y a pas de projet connu.



3. Déchets

La collecte et le traitement des déchets ménagers et la gestion des déchetteries sont des **compétences de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole**.

La communauté d'Agglomération de Metz Métropole décide de l'organisation et assure la collecte des déchets ménagers dans l'ensemble des communes de l'agglomération.

HAGANIS, Régie de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, assure pour le compte de celle-ci, le traitement des déchets collectés (centre de tri et unité de valorisation énergétique) par la régie directe.

3.1. Collecte et fréquence du ramassage

À CUVRY, les **ordures ménagères** sont collectées **1 fois par semaine**, tout comme la collecte du **tri sélectif**. Les collectes s'effectuent le même jour.

Le tri sélectif est collecté en porte-à-porte dans des bacs à couvercle jaune (bouteilles, bidons et flacons en plastique, emballages métalliques, cartons, cartonnettes, briques alimentaires, papiers, journaux, magazines, prospectus).

De plus, la commune de CUVRY dispose de **bornes aériennes d'apport d'apport volontaire pour collecter le verre**, qui se situent : rue de Champagne (près des services techniques et du cimetière), allée du Haut Rozin (près de la salle des fêtes) et près du stade.

En ce qui concerne **les déchets verts**, Metz Métropole propose à moindre prix à chaque foyer un composteur, à retirer à la communauté d'agglomération avec un suivi de la gestion du composteur la première année.

On trouve également des **points d'apport volontaire pour collecter les textiles** (vêtements, chaussures, linge de maison, ...), notamment rue de Champagne près des services techniques et du cimetière.

La **déchetterie** la plus proche est la déchetterie "La Seille" à Augny-Marly, qui se situe rue de la Gare à Marly. La déchetterie "Le Pas du Loup" à Metz-Magny se situe un peu plus loin, rue Monceau à Metz.

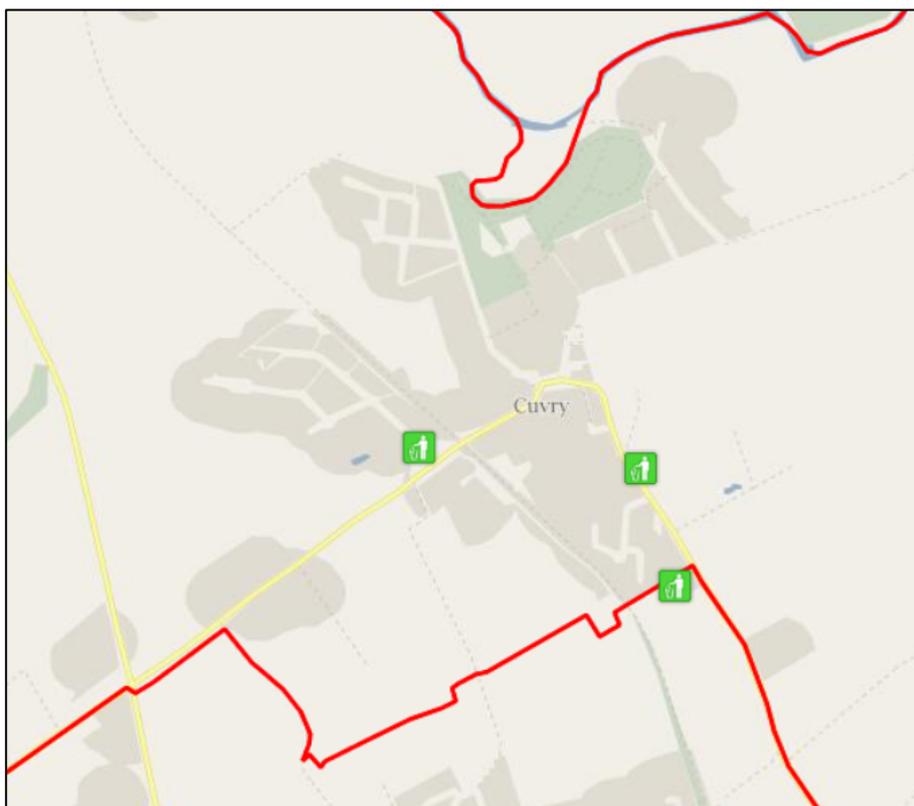
Enfin, Metz Métropole effectue la collecte des **objets encombrants** par rendez-vous sur appel téléphonique.

Localisation des conteneurs d'apport volontaire à Cuvry

Ville	Rue	Complément	Flux	Type
Cuvry	Allée du Haut Rozin	salle des fêtes	Verre	Aérien
Cuvry	Chemin de Champagne	à côté du PAV verre cimetière	Textile	Aérien
Cuvry	Chemin de Champagne	cimetière / ateliers municipaux	Verre	Aérien
Cuvry	Chemin de Champagne	près du stade de foot	Verre	Aérien



▼
Positionnement des conteneurs d'apport volontaire pour le verre, à CUVRY



 PAV Verre

Conteneurs aériens d'apport volontaire pour le verre

